LA LETTRE du CHABOT

Avril 2020

Le mot de la Présidente :

Ces quelques lignes sont écrites dans une période bien particulière, celle du confinement imposé par la pandémie mondiale d'un virus provenant de l'autre bout du globe. Aujourd'hui, beaucoup admettent que le jour d'avant ne sera plus celui d'après, mais entre les paroles et les actes, apparaît toujours un fossé nommé « incohérence ». Il nous faut rappeler et montrer que la responsabilité humaine est avérée dans la crise que nous traversons toutes et tous, qu'il est urgent que nous changions de modèle économique, que nous changions nos modes consuméristes pour tendre vers la sobriété sous peine de voir des évènements de ce type se renouveler fréquemment.

La mondialisation perturbe la biodiversité, exporte le ver obama, le frelon asiatique et autres envahisseurs… Elle accentue le réchauffement climatique. Si acheter des produits provenant de l'autre bout du monde est moins cher d'un point de vue pécuniaire immédiat, le résultat d'un point de vue écologique est une aberration avec une empreinte carbone catastrophique.

La déforestation qu'elle occasionne induit la destruction des habitats naturels de nombreuses espèces qui se voient obligées de migrer, voire de disparaître, ou de s'acclimater à un environnement urbain qui n'est pas le leur avec d'imprévisibles résultats notamment la perturbation de ces fragiles écosystèmes.

Nous devons revenir à la raison, nous devons revenir vers les équilibres naturels, car les choix que nous prenons aujourd'hui influent sur les générations futures et clairement, l'abstention n'est plus possible face à nos responsabilités. Ne l'oublions pas, nous empruntons la Terre à nos enfants et nous nous devons penser et agir sur le long terme et sur plusieurs générations. La vision court-termiste qui ne vise que le profit immédiat nous mène droit au mur. Soyons donc conscient-e-s du monde dans lequel nous vivons et soyons courageu-x-se-s face à nos obligations pour le jour d'après car il en va tout bonnement de la survie de l'humanité.

Aurélie Klejniak

le "Billet d'humeur" : C'est pas beau la démocratie ?

de Bernard Danjoie

En France il n'y a pas un pays, mais deux pays: le pays légal et le pays réel. Le pays légal c'est tous ceux qui représentent le pouvoir. Le Pays réel ce sont les autres: le peuple, les associations, les environnementalistes, les empêcheurs de tourner en rond. Le Chabot rencontre le pays légal dans les organismes gouvernementaux, les services de l'Etat, etc...
Non! Non! Faut pas se plaindre! Notre présence est tolérée dans les organismes du pays légal. C'est pas beau la démocratie? Nous avons notre strapontin, au CODERST, au Parlement de l'eau, au Conseil économique, social et environnemental, etc... tu ne voudrais pas un petit coussin sous tes grosses fesses en plus? C'est pas beau la démocratie? Tu as le droit de parler à des sourds dans les réunions. 20 minutes de parole, pas un mot dans les comptes-rendus. Faut pas exagérer, vous ne voulez pas qu'on vous lise en plus! Les autorités tolèrent la pollution de notre présence. Dépolluer les compte rendus, en te réduisant au silence, ça n'est que justice? C'est pas beau la démocratie? Ils ne retiennent rien de tes propositions. Normal! y a-t-il quelque chose à retenir des associations environnementales? C'est pas beau la démocratie. Si nécessaire on vote démocratiquement. Une voix pour toi, 60 contre. C'est pas beau la démocratie participative? Tu sollicites une place de vice-Président au parlement de l'eau? Tu recueilles l'Unanimité pour.... te faire voir ailleurs.
On filtre, on verrouille, on exclut, on te réduit au silence dé..mo...cra...ti..que..ment. C'est dur de se faire entendre par des sourds et lire par des aveugles. Faut-il déserter les tranchées, les organismes? C'est une tentation légitime. Abandonner les positions serait leur faire un énorme cadeau, un plaisir inespéré, leur ôter le petit caillou dans leur godillot. Lentement nos paroles se répandent dans le public et c'est ce public qui nous imposera dans les réunions, qui débouchera les sourdes oreilles et rendra la vision aux aveugles. Alors en avant et à demain, mes ami(e)s!

Les dossiers majeurs de l'année

Une usine d'embouteillage d'eau à Mérens

Dans la série des projets archaïques, dépassés, l'Ariège semble tenir le haut du pavé. Les élus de la Haute Ariège particulièrement. Après des investissements pharaoniques sur les stations de ski, vouées à court terme au recyclage, voilà que la Communauté de Communes de Haute-Ariège offre l'eau de source de Mérens aux affairistes de la Compagnie des Pyrénées.

Présenté, comme d'habitude, comme un projet "propre", "respectueux de la nature", "respectueux de l'environnement", et "pourvoyeur d'emplois", le projet de création d'une usine d'embouteillage à Mérens, pour 80 à 200 millions bouteilles par an, a séduit les édiles locaux.

Notre analyse est encore une fois, beaucoup plus critique à tous les égards :

- Ce projet bouleverse le patrimoine naturel local sur des centaines de m2 sans étude d'impact. Nous savons pourtant que celui-ci abrite des espèces emblématiques comme l'euprocte, la loutre, le desman, et un patrimoine faune-flore riche et endémique.
Voilà pour le respect de la nature.

- l'idée est d'expédier l'eau mise en bouteilles plastiques à Mérens à l'autre bout de la planète, jusqu'aux confins de la Chine, et à grands coups d'émissions de CO_2.

- quant aux transports vertueux, par le train s'il vous plaît, tous les renseignements que nous avons infirment cette prétention : il ne peut pas y avoir de création d'embranchement ferré à Mérens pour cause de pente excessive. Une fois les palettes chargées, donc, sur les camions, elles n'en descendront qu'arrivées aux portes des grandes villes et aux ports d'exportation.

- il veut faire croire à des conditionnements respectueux de l'environnement alors qu'il met en œuvre, comme d'habitude, l'éternel PET (polyéthylène téréphtalate = plastique) qui contribuera au grossissement du 6ème continent de plastique et sèmera ses particules bourrées de polluants dans tous les milieux rivières et marin. Voilà pour le respect de l'environnement.

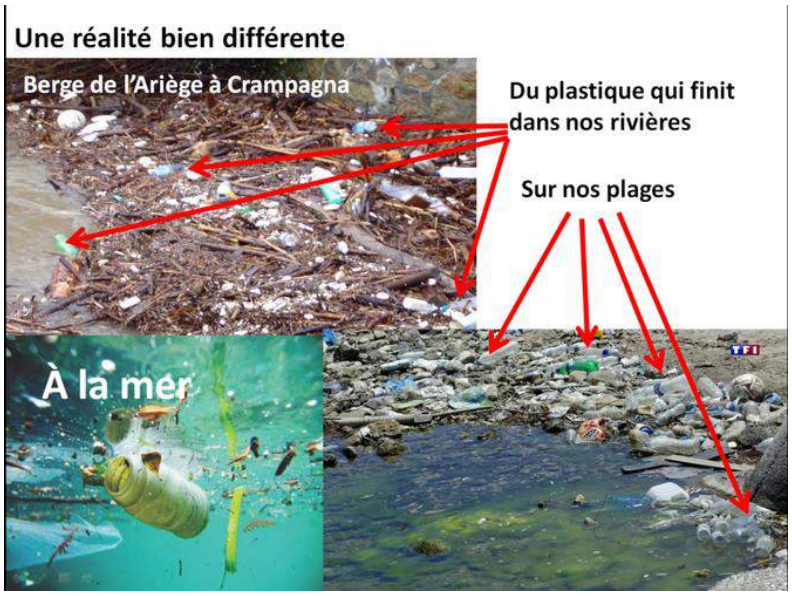

- et pour l'emploi, ce sera comme chaque fois : des prévisions à diviser au final par 3 ou 4, emplois précaires et mal payés pour la plupart.

Tout cela, à grand renfort d'argent public, sans aucune concertation.

A l'arrivée, les collectivités, Communauté de communes de Haute Ariège, Conseil Départemental et Conseil régional auront déboursé 4,4 Millions d'euros pour les accès de voierie, plus 595 mille euros pour la pose d'une conduite d'eau minérale en sus de la réhabilitation de la conduite d'eau potable d'Ax par le SMDEA, Syndicat départemental des eaux.
S'y ajoute 1 Million d'euros, don du Conseil Régional pour asseoir financièrement la nouvelle société qui s'est créée pour ce projet.

Au total **6 millions d'euros de cadeaux** et ce n'est peut-être pas fini !

La finance prend l'eau

Les Echos

La Compagnie des Pyrénées investit dans l'eau minérale en Ariège

Cette nouvelle société vient d'obtenir 7 millions d'euros en fonds propres et un financement bancaire de 13 millions pour construire une usine d'eau minérale en Haute-Ariège. Elle vise le marché des entreprises en produisant sous leur marque et en recyclant les bouteilles.

La jeune société La Compagnie des Pyrénées va construire une usine d'embouteillage d'eau minérale à Mérens-les-Vals en Ariège. Elle a levé pour cela 7 millions d'euros en actions et en obligations convertibles auprès de cinq investisseurs familiaux issus du monde de la distribution, de l'industrie et du luxe, dont la holding Bee Family Office est le chef de file.

L'opération s'accompagne d'un financement bancaire de 13 millions d'euros de la Société Générale, de la BNP, du Crédit Agricole et de la Banque Populaire Sud. L'entreprise a été créée par deux conseillers en investissement, Damien Chalret du Rieu, cofondateur du fonds Agregator et du réseau Viadeo, et Sébastien Crussol, ancien cadre de Safran.

Multipliant les levées de fonds auprès des marchés financiers et des banques d'affaire, la" Compagnie de Pyrénées" déclare investir 20 millions d'euros pour un apport en capital social de départ de ... 9 805 euros ! Cherchez l'erreur !

Mais qui sont ces dirigeants qui méritent une si grande confiance ?

Le Président, lui, est aussi gérant d'une société (Missi Dominici) en liquidation judiciaire pour ... insuffisance d'actif. Quant au Directeur Général, il est aussi président d'une entreprise au capital social de ... 7 500 euros.

Une rencontre débat à Ax les Thermes

Nous étions une soixantaine de participants le samedi 29 février à la Mairie d'Ax les Thermes pour dénoncer ce projet de privatisation de l'eau bien commun.

Bernard du collectif Eau 88 et Renée-Lise de l'association "l'Eau qui mord" avaient fait le voyage depuis Vittel pour nous faire part de leur expérience : À Vittel, ils font face, au géant Nestlé Waters qui puise dans la nappe, commune avec les habitants, tiens donc, comme à Mérens !
La nappe phréatique de la ville présente maintenant un déficit chronique de l'ordre de 1 million de m3 d'eau dans sa partie inférieure ... c'est précisément le volume de prélèvements accordé à la multinationale par le préfet des Vosges.

Ainsi, le géant de l'agroalimentaire embouteille l'eau pour l'exporter quand, pour alimenter en eau potable les habitants de Vittel, il a été envisagé pendant un temps de créer un pipeline de plusieurs dizaines de kilomètres. Le renouvellement de la nappe n'est plus assuré, l'alimentation en eau potable des populations est menacée, les sécheresses futures amplifiées… des conséquences lourdes, pour un territoire pourtant naturellement bien doté en eau.

En sera-t-il de même en Haute Ariège ?

Montbel toujours

Rappel du projet : détourner 13 à 17m3/an d'eau de la rivière Touyre à Léran pour l'envoyer dans le lac de Montbel, soit un détournement de la plus grande partie de son débit sur plus de 13 kms.

Ce projet est inutile puisque le lac de Montbel a toujours rempli son contrat sauf ... quand a été priorisée la production d'hydroélectricité. Les surfaces irriguées diminuent, les agriculteurs consomment de moins en moins d'eau, les cultures changent.

Ce projet est anachronique puisqu'il favoriserait une agriculture qui n'a plus lieu d'être. Il est dangereux car il contribuerait au réchauffement climatique, à la disparition de la biodiversité, à la dégradation des masses d'eau des plaines de l'Hers et de l'Ariège et pourrait polluer durablement le lac de Montbel (le Touyre a un passé de pollution par l'industrie textile dont il n'est pas débarrassé). En fait, il viendrait soutenir un projet touristique sur les bords du lac.

Si ce projet fut porté sur la scène publique dans une parodie de débat public, les choses aujourd'hui s'accélèrent à l'écart du public puisqu'un appel à projet à été lancé pour les travaux alors que les études d'impact n'ont même pas débuté !

La publication du **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au Préfet (décret qui « pérennise, suite à une expérimentation menée pendant près de deux années, la faculté donnée aux préfets de région et de département, en métropole et outre-mer, de déroger aux normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour un motif d'intérêt général. A cet effet, il autorise le représentant de l'Etat dans la région ou le département à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certains domaines, afin de tenir compte, sous certaines conditions, des circonstances locales. »**1 **)** nous fait craindre le pire pour ce projet. Car il est bien clair aujourd'hui que, pour les représentants de l'État, le Conseil Départemental et les décideurs, la lutte contre le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la préservation de nos espaces naturels ne sont pas des objectifs prioritaires. Par contre, irriguer, tuer les sols, pulvériser au plus près des habitations sont « un motif d'intérêt général »...

.... Et, contrairement aux affirmations du CD09, pour la n^{ième} année consécutive Montbel sera encore totalement plein cette année.

Cartographie des cours d'eau :

On continue et nous sommes toujours plus nombreux pour dresser l'inventaire.
Nous avons à ce jour inventorié plus de 190 petits cours d'eau.

Notre exemple a servi. Un peu partout en France, des recours sont intentés auprès des juridictions administratives par France Nature Environnement. Ils s'opposent aux arrêtés dits "Arrêtés Fossés», règlementant l'usage des pesticides près des cours d'eau et basés sur la nouvelle cartographie.

A ce jour tous les arrêtés passés devant les juges sont déclarés illégaux.

Nous attendons impatiemment le jugement de celui pris pour l'Ariège.

Un petit rappel des articles et interventions (ctrl+clic pour suivre les liens ou copier coller) :

https://reporterre.net/Qu-est-ce-que-le-chevelu
https://reporterre.net/Course-contre-la-montre-pour-sauver-les-cours-d-eau
https://reporterre.net/Des-milliers-de-cours-d-eau-sont-rayes-de-la-carte-de-France-et-s-ouvrent-aux
https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/lusage-du-fleuve-14-le-fleuve-sauvage
https://vimeo.com/285243967

Mine de Salau :

Le projet a du plomb dans l'aile. Mais restons vigilants, rien n'est encore joué.
Variscan, qui s'était transformé en chercheur d'or, fond les plombs et le porteur de projet Bonnemaison disparaît du paysage.

Ce sont les dernières nouvelles après le procès perdu par Variscan et l'Etat, annulant le Permis Exclusif de Recherche. La multinationale australienne, Appolo Minérals, adossée au projet, semble tourner ses espoirs vers l'Afrique mais l'Etat tient à son renouveau minier en France et dépose un recours en appel. Le dossier n'est donc pas clos. Restons mobilisés.

Le SAGE en Ariège s'installe dans un grand "couac".

Après une longue gestation de près de 8 ans, le SAGE (Schéma Aménagement Gestion Eaux) du bassin versant des Pyrénées Ariégeoises a tenu ses premières réunions. Il en aura fallu des courriers, des interventions, des rencontres pour que les APNE départementales soient invitées. Au final Les associations FNE MP, Le Chabot, le CEA et ANPER obtiennent 2 postes sur ... 73 membres. Encore une fois nous sommes choqués de voir se reproduire systématiquement partout une surreprésentation des professionnels et des acteurs tirant profits marchands ou de loisirs de l'exploitation de la nature, et de voir réduite à une ou deux voix la représentation associative agissant pour la protection de l'environnement au seul bénéfice de l'intérêt général.

Lors de l'installation, le ton était donné, Mme la Présidente du Conseil Départemental déclarait :
Morceaux choisis...

L'eau est un bien commun et les effets du changement climatique nous obligent à agir. Ces impacts se font déjà sentir et vont accentuer la forte tension sur la ressource en période d'étiage, le déséquilibre hydrologique entre besoin et ressource (à stocks et usages constants) sur notre grand bassin est de l'ordre de 1 à 1,2 milliards de m³ en 2050.

Alors parler de la C.L.E., c'est parler :

* des enjeux et de l'impact du changement climatique sur nos rivières, de nos fleuves, de ces changements globaux à l'échelle de notre région, de notre grand bassin
* du débit/des débits que nous souhaitons réserver dans nos rivières l'été ? De notre capacité à dire, donc à expertiser ? Mais surtout notre capacité à faire, donc à agir
* des usages de l'eau, de cette ressource (eau brute, eau potable ...) dans un contexte de changement et de nécessaire adaptation à ces nouvelles conditions.

L'Ariège joue là la fonction de château d'eau en amont des bassins de grande consommation. Cette position de château d'eau est affirmée depuis longtemps – c'est notre histoire, c'est notre héritage ...

* L'hydroélectricité avec de grands systèmes coordonnés (Lanoux, Gnioure, Soulcem, Araing ...)
* L'hydraulique agricole avec Montbel, Mondély, Filhet et au-delà l'ensemble du système de dépendance hydraulique majeur (Ganguise et Lauragais).

Mais stratégique aussi pour notre collectivité dans ce contexte d'aggravation des étiages. Nos prédécesseurs ont fait, ont su faire et prévoir. Imaginez un seul instant si tout était à faire ou à refaire, seulement le pourrions-nous !

Voilà, la messe est dite, l'eau est un bien de consommation qui va manquer, il faut la stocker et se la répartir, bon, il en faut aussi un peu pour la rivière mais ... toute cette eau qui se perd et va jusqu'à la mer !

Notre voix, bien différente des discours ambiants, invitait à d'autres pratiques, sobres et économes, respectueuses des milieux. Tout le montre, nos sociétés ont pratiqué jusqu'ici une appropriation irraisonnée et une véritable maltraitance des biens communs que sont l'eau, les sols, l'air et le vivant.

Le résultat est devant nous : dérèglement climatique, crues torrentielles, sècheresses récurrentes, tempêtes, inondations à répétition, effondrement massif de la biodiversité. C'est le prix de décennies de guerre contre la nature.

Après un long argumentaire nous concluions :

" La crise environnementale majeure à laquelle nous sommes confrontés nous place devant la nécessité d'une gestion publique équilibrée, ouverte et partagée dans le cadre d'une vision intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Les associations de protection de l'environnement FNE Midi-Pyrénées, APRA « Le Chabot », Comité Ecologique Ariégeois, ANPER TOS, porteuses de nombreuses propositions à travers le réseau associatif FNE, souhaitent prendre toute leur place dans les travaux du Parlement de l'eau et déposent leur candidature à une Vice-présidence."

Las ! Ce n'était pas du tout prévu, nous n'étions pas invités à la fête, seul le collège des élus (1er collège) a été autorisé à présenter des candidats et à voter. Les élus ont même refusé aux APNE le droit de présenter leur candidature à une vice-présidence, il y avait pourtant 5 vice-présidents. Mieux que des mots et des déclarations d'intentions, une vice-présidence de plus pour les APNE aurait montré une réelle volonté de prendre en compte l'environnement et la protection des milieux aquatiques. Les services de L'État ont depuis confirmé que les associations ont parfaitement raison : leur candidature à un poste de vice-présidence est légitime. Ce n'est donc bien que mauvaise volonté, ce vieux réflexe des élus ariégeois vis à vis des associations de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, faire entendre notre voix sera pénible et difficile. A suivre.

Le nombre d'enquêtes et de consultations publiques ne diminue pas

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Pour cette enquête importante, notre déposition insistait sur :

- la problématique des déchets du BTP, (non traités dans ce Plan Régional !) et l'urgence de les recycler réellement,
- l'urgence d'harmoniser le code minier et la réglementation des déchets,
- la problématique des déchets flottants qui finissent par arriver à la mer et constituent "le 7ième continent Plastique",
- la réhabilitation des anciennes décharges sauvages etc. ...

L' extension des casiers sur le site d'enfouissement de Manse :

Nous avons rencontré la Présidente du SMECTOM pour évoquer les risques de rupture de continuité écologique consécutive à l'entonnement du ruisseau sur plus de 100m, la nécessité de sa renaturation à l'aval, et les craintes d'une augmentation des dépôts sauvages suite à la mise en place de la Tarification Incitative.

L'enquête au Cas le Cas sur la création d'une piste de ski de fond sur le plateau de Beille

Dans la série "le réchauffement climatique on s'en fout ce n'est pas pour nous" la Communauté de Communes de Haute Ariège continue ses investissements sur les stations de ski.

C'est encore une fois sur le plateau de Beille qu'un nouveau projet de piste est déposé.

Les travaux annoncés incluent "le remplacement du téléski du front de neige par un tapis couvert et la création d'une piste de luge hiver", "la création d'une piste de luge sur rail", "la reprise des parkings", "un bâtiment d'accueil" et la création d'une piste dite des rhododendrons pour plusieurs 'boucles nouvelles".

Ce programme vient en complément de la création toute récente (2018) d'un réseau d'enneigement artificiel alimenté par un plan d'eau créé à partir du détournement des eaux du ruisseau d'Artaran.
La communauté de Communes prévoit aussi, sur le même site, la réalisation d'un complexe d'hébergement pour une quarantaine de lits (cf. dossier de création du réseau d'enneigement artificiel)

Tous ces dossiers sont déposés années après années, séparés les un des autres, **cela s'appelle du "saucissonnage"**. C'est un programme global qui devrait être analysé comme tel et soumis aux procédures d'UTN et aux études d'impacts adéquates.

Et on continue sur Ascou-Pailhères avec le réaménagements des pistes et l'extension du réseau des canons à neige.
Il s'agit de terrasser sur 4600m² avec 1600m² de défrichement et 2500m3 de déblais (presque rien, quoi !) pour remodeler la piste Estagnet et étendre le réseau neige sur 775 m. Le tout, encore une fois, en se dispensant des procédures, études des impacts, enquête publique etc.

Nous ne pouvons l'accepter.

Ce n'est pas mieux sur le front des gravières :

Enquête pour la demande d'enregistrement d'une station de transit des déchets du BTP sur le site de la gravière Denjean à Saverdun.

Denjean Granulats enfouissait les déchets du BTP dans la nappe sans autorisation de les stoker préalablement sur site depuis 5 ans. Nous avions saisi le Tribunal Administratif et gagné sur ce point. Le jugement oblige la société à régulariser l'autorisation.

Une enquête publique s'est donc déroulée au printemps 2019. Nous avons été très nombreux à déposer contre cette autorisation. L'occasion était belle pour la Préfète de sortir par le haut et de solutionner le scandale de l'enfouissement des déchets dans la nappe. Mais non, malgré 183 avis défavorables au projet pour 10 avis favorables, la Préfète a choisi de régulariser la situation du carrier. Lobby, lobby !

La société Malet dépose une demande d'autorisation pour une station d'enrobage sur un site à Saverdun pour alimenter les grands chantiers d'élargissement des autoroutes A61 A69 reliant Toulouse à Narbonne.
La désignation du site est incompréhensible au regard des enjeux d'émissions de Co2. Aucune contrainte technique n'imposant un lieu unique d'enrobage, la logique aurait voulu que, pour alimenter des chantiers qui font appel à des masses considérables de matériaux, les centres de production se situent au plus près des lieux de consommation.

Après la demande faite il y a plus de 4 ans, on repasse le plat à St Lary pour redemander une Autorisation d'exploiter une carrière de marbre

Le projet est au cœur du PNR des Pyrénées ariégeoises, il contient dans son emprise une ZNIEFF de type 1 et une de type 2, une zone d'importance communautaire pour les oiseaux et 2 réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE. Il aura un impact sur 18 habitats naturels dont 6 d'intérêt communautaire dont un prioritaire (pelouse mésoxérophiles calcicoles, prairies hygrophile oligo-mésotrophiles, source pétrifiante....).

Les pistes nécessaires à l'exploitation traversent des prairies humides, et recoupent en plusieurs points les sources du ruisseau de Nédé classé en Très Bon Etat (TBE) et fonctionnant en Réservoir Biologique.

Les grandes crues de l'Ariège et de l'Hers cet hiver

Régulièrement nous sommes invités/es en tant que membres du Chabot à des colloques, des formations, des séminaires organisées par la FNE ou Nature en Occitanie. Dernièrement, le thème des crues a été abordé plusieurs fois.

Les crues font partie de la vie des rivières et il s'agit de savoir comment y faire face compte tenu de l'évolution climatique, des aménagements artificiels passés et de la nature elle-même.
Dans l'histoire, et dès le Moyen-âge les humains ont rectifié le lit des cours d'eau et enroché
les berges mais il semble de plus en plus évident que la chenalisation et le bétonnage ne sont pas des solutions pérennes et qu'il faille plutôt opter pour une renaturation des cours d'eau, un ralentissement des écoulements et une restauration de zones inondables.

* Renaturer les cours d'eau :
- en redonnant de la place aux cours d'eau, par la recréation de méandres, par le recul des digues actuelles,
- en reconstituant une ripisylve fournie et variée qui permet de fixer les berges naturellement,
- en démantelant les enrochements, les digues en béton etc ...

* Ralentir les écoulements :
- en plantant des haies brise-crues et en favorisant les haies champêtres,
- en recalibrant la taille et la profondeur du lit des rivières,
- en reconstituant des bancs alluviaux mobiles,

* Restaurer des zones inondables :
- en changeant les pratiques agricoles pour que la terre devenue si dure retrouve une bonne porosité qui lui permettra d'absorber jusqu'à 100 fois plus d'eau,
- en acceptant d'inonder des zones non-habitables en indemnisant par exemple les agriculteurs/trices ou en rachetant des terres et en les laissant libres à la Nature,
- en entretenant toutes sortes de fossés ou ravines,
- en restaurant des zones humides qui deviennent des zones tampons capables de retenir l'eau,
- en optant pour le déplacement de certaines routes, entreprises ou habitations et pour l'abandon de projets de construction pour des raisons d'urbanisme ou d'économie dans des zones inondables.

Tous ces aménagements ont un coût évident mais ce n'est rien par rapport au coût réel des inondations lorsqu'elles dévastent des communes, des bâtiments de toutes sortes ! Il y a aussi d'autres possibilités de moindre coût comme la réintroduction du castor par exemple (voir l'article sur le sujet)

En conclusion, reconquérons des espaces pour permettre les débordements, rendons leur liberté aux cours d'eau !

Et derrière les crues de cet hiver s'est organisé, le samedi 22 février à Varilhes, à l'initiative de la Société locale de pêche, du Syndicat rivière, des kayakistes et autres associations, un sérieux nettoyage des berges pour retirer des quantités impressionnantes de déchets. Le Chabot en était.

Incivilités ? Certainement, mais aussi un grand nombre de vieilles décharges en berges, non réhabilitées, qui recrachent leur contenu dans les rivières à chaque grande crue.

Plaidoyer pour un expert hydrologue naturel

Depuis quelque temps, Daniel et Henri se sont pris d'amitié pour un vieux compagnon des cours d'eau bien sympathique, et voilà le CEA et le Chabot à leur tour conquis et engagés dans un long et passionnant plaidoyer pour la réintroduction du Castor en Ariège. Le castor peuplait les cours d'eau de presque toute l'Europe et de l'Eurasie. En Ariège, des restes de Castor ont été retrouvés dans la grotte du Mas d'Azil au niveau de l'« Azillien » (environ 12 000 à 9 600 ans av. J.-C). Le village « Vebre » en haute Ariège porte l'ancien nom celtique du castor. Mais vers 1800, le castor a disparu de presque toute l'Europe de l'Ouest.

Chassé, piégé, tué pour sa fourrure, sa viande et son castoréum (substance odorante et à usage médicinal, produite par une glande qui lui sert à délimiter son territoire) le castor a régressé d'ouest en est à partir du 12eme siècle pour être quasi-éradiqué au 18–19eme siècle. En France, seule une population relictuelle de moins de 40 individus a survécu dans le delta du Rhône. Ses populations progressent à nouveau, mais d'ici à le voir à nouveau sur les bords de l'Ariège, de l'Hers de l'Arize ou du Salat il y a loin... si on ne l'aide pas un petit peu.

Pourtant ses talents gratuits d'ingénieur hydrologue sont sans conteste possible bien supérieurs aux nôtres, gratuits et avec de multiples effets secondaires bénéfiques.
Les barrages de castors ont des effets importants sur le stockage de masses d'eau sur de longues durées et sur la rétention de la charge sédimentaire par les barrages (70 % de rétention par barrage). La conséquence est un moindre colmatage du lit du cours d'eau en aval des barrages de castors.
De plus, en rehaussant le niveau du cours d'eau, ils permettent une meilleure réalimentation des nappes alluviales et un rehaussement du toit des nappes phréatiques.
Les barrages de castors, et les zones humides qu'ils créent, participent largement à une lente et régulière restitution des volumes d'eau retenus en amont pour limiter efficacement les effets néfastes dus aux étiages et assecs des cours d'eau en aval.

C'est un agent efficace de lutte contre les bouleversements climatiques.
C'est aussi un bon chimiste qui nous aide dans l'élimination des pesticides. C'est moins connu, mais les plans d'eau retenus par leurs barrages captent par sédimentation les molécules des pesticides adsorbés sur les matières en suspension (sables fins, limons et argiles). La vie microbienne importante dans les sédiments des barrages de castors et la présence de plantes et racines subaquatiques favorisent largement la dégradation des pesticides et de leurs métabolites (produits de dégradation).

Et les dégâts me direz-vous ? C'est vrai qu'elle lui colle au dos cette image de bûcheron fou-furieux qui coupe tous les arbres à sa portée, celle de constructeur de barrages surdimensionnés, celle de l'inondeur sans limites, *du destructeur de digues etc* En réalité le castor est un "bandit *honnête ".* Très inféodé au cours d'eau il reste près des berges et fait peu de dégât aux cultures. Dans le Nord, sur un cours d'eau où les castors sont présents depuis plus de 5 ans aucun arbre tombé par les castors n'est visible. Il se fait d'ailleurs tellement discret qu'il faut avoir presque les pieds dans le ruisseau pour s'apercevoir de sa présence. C'est dans des zones urbanisées où les ripisylves n'existent plus et où des arbres plantés et ornementaux l'ont remplacé, où la végétation naturelle des berges a fait place à des murets de soutènement ou des enrochements, qu'il n'a plus trop le choix et coupe ce qui lui tombe sous les dents pour se nourrir.

Pour parler en comptable, c'est donc par une balance largement positive que se solde sa présence.
Un petit groupe s'est créé pour militer à sa réintroduction. Patience et opiniâtreté.

Les dossiers juridiques

Le nombre de requêtes diminue, serait ce donc que le respect de l'environnement et des milieux aquatiques progresse ? Non, vous n'y êtes pas ! Moins de contrôles et moins de fonctionnaires au service de l'environnement égale moins de procédures.
Il reste toutefois encore beaucoup de dossiers en cours :
* les gravières : Denjean toujours en appel à Bordeaux ; nous perdons en appel sur le dossier Malet (lobby ! lobby !) malgré une étude d'impact bâclée et les 3/4 de la gravière en zone inondable.
* l'hydroélectricité : vidange du Laurenti toujours en instance de jugement ; non-respect des débits réservés sur la Bouygane (en cours) ;
* les aménagements touristiques : retenue pour les canons à neige de Gérac à Guzet (en cours) ; extension et installation de canons à neige sur les Campels à Ax (en cours) ; création d'une retenue pour canons à neige sur la plateau de Beille, (gagné en 1ere instance mais en appel à Bordeaux) ;
* les installations polluantes : les rejets polluants de la fromagerie de la Core (en cours) ; le recours contre "l'arrêté Fossés" pris pour l'épandage de pesticides (en cours) ; l'arrêté de permis de construire du méthaniseur industriel de Montaut (en cours).

La vie de l'association

Nous avons fait beaucoup de formations cette année :

à la demande de l'Association Départementale des commissaires enquêteurs une matinée de formation sur l'hydroélectricité et ses impacts. Initiative très suivie et appréciée aux dires de leur Président.

la journée Sentinelle de la nature
Le 11 Octobre 2019 au Vernet d'Ariège, animée par Hervé Hourcade juriste à FNE. Nous étions 28 participants associatifs pour découvrir le portail "Sentinelles de la Nature" qui permet d'alerter France Nature Environnement Midi-Pyrénées sur les atteintes à l'environnement, et faire connaître des initiatives positives.

Un portail web et une appli
Les signalements se font via le site sentinellesdelanature.fr ou son application mobile (disponible sur Google Play et Apple Store).
La création d'un compte est obligatoire ; les signalements sont confidentiels (votre identité reste à usage interne) mais pas anonymes (nous devons pouvoir vous identifier et vous recontacter).
Vous devez ensuite localiser l'atteinte ou l'initiative sur une carte et la décrire le mieux possible via un formulaire, si possible photos à l'appui.
Les signalements sont régulièrement étudiés par un groupe de validateurs qui décident des suites à donner selon l'importance de l'atteinte, son caractère légal ou illégal, le niveau de preuve apporté, le domaine de compétences concerné, etc.
Les suites sont déterminées au cas par cas et peuvent relever, par exemple, de la demande d'informations complémentaires, de la publication du signalement, de l'information de la sentinelle sur ses possibilités d'action, ou de l'engagement de démarches directement par FNE Midi-Pyrénées.
Vous serez tenu.e au courant grâce à un système de suivi. Vous pourrez également modifier/compléter vos signalements à tout moment.
Deux priorités pour 2019 : l'eau et aux milieux aquatiques - la pollution lumineuse.
Après midi : visite de terrain pour une décharge de gravats près des berges de l'Ariège à Bonnac (09100).

Hydromorphologie des cours d'eau à la fac du Mirail

Une formation technique pour aider les étudiants, mandatés par le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne)) dans leur étude sur la "perception par le grand public des enjeux quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau dans le cadre de la révision du plan de gestion des étiages". Une matinée pour donner à voir le comportement de nos cours d'eau autrement qu'au travers des miroirs de la peur de l'eau, de sa valeur marchande uniquement utilitaire et consumériste. Une vision naturelle de sa gestion, équilibrée et globale dans ses échanges avec les milieux.

3 journées pour les enfants du Val de Sos

A la rencontre des tourbières de Bernadouze, de l'Estagnol et de leur biodiversité.

Rencontres et manifestations :

La journée sur l'état des lieux de l'environnement en Ariège, Samedi 1er juin centre culturel de Foix

Sans perturbation cette année, cette journée a permis de porter une réflexion commune sur les problématiques environnementales de l'Ariège, entre les associations de protection de la nature et la société civile. Elle a permis aussi de proposer des solutions, des terrains d'entente, compte tenu de la chute de la biodiversité et du dérèglement climatique.
Le matin, 5 ateliers : hydro-électricité et biodiversité ; agriculture sans pesticides ; déchets-recyclage-ressourcerie ; extractivisme ; gestion écologique des forêts.
L'après-midi : conférence de Béatrice et Gilbert Cochet : « Retour de la biodiversité, on a tout à y gagner » ; diaporama du CEA et du Chabot sur les problèmes environnementaux en Ariège ; restitution des ateliers ; table ronde avec Michel Duru (agriculture et santé), Pierre Rigaux (stratégie associative) , Béatrice et Gilbert Cochet (ré-ensauvagement de la nature).La soirée : concert de Kalune.
Et toute la journée : stands des associations

Une soirée débat public à Mirepoix **:** impacts des retenues sur le fonctionnement écologique des cours d'eau.
Crues catastrophiques, longues sècheresses, production d'énergie renouvelable, les ouvrages et retenues sur les cours d'eau sont devenus des enjeux de territoires attisant toutes les convoitises, cristallisant les passions. Présentée comme "LA" solution aux effets des bouleversements climatiques, la multiplication de ces ouvrages et la rétention des eaux qu'elle provoque ont des impacts sur les milieux aquatiques et sont impliqués dans l'effondrement de la biodiversité.

Des manifestations, des interventions publiques, des interviews, des pétitions...

Un groupe de communication s'est formé :

Radio Chabot est née.

Face à la non-prise en compte de nos idées par les médias locaux, nous avons décidé de créer notre propre émission de radio. Désormais, on peut entendre le point de vue du Chabot sur radio Transparence en podcast ou en direct en alternance avec les émissions du CEA et de la Coalition Climat le lundi à 19h et le samedi à 10h.
La première émission a abordé l'historique de notre association, puis a traité le problème de l'usine d'embouteillage de Mérens-les-Vals et s'est laissée emporter au fil de l'eau pour mieux apprendre à aimer la Rivière. **https://www.radio-transparence.org/blog/categories/le-chabot**
La seconde émission attend le déconfinement pour être enregistrée et aura pour thème : la gestion des crues.
Le groupe de communication a aussi pour projet de réactualiser la plaquette du Chabot et de retravailler la présentation de ses stands.
Par ailleurs une nouvelle démarche va être tentée auprès des médias pour améliorer la diffusion des idées du Chabot.

et toujours notre site et notre blog

https://www.apra-lechabot.fr/

https://www.facebook.com/le.Chabot.09/

Un grand merci à Philippe notre webmaster

Sans oublier nos réunions mensuelles qui, cette année 2020 sont tous les derniers mardis de chaque mois

Et notre journée conviviale chez nos amis de Fourmiguère, Sylvain et Doris fin juin. Nous espérons encore cette année, renouveler cette journée après le déconfinement.

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas …

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cotisation 2020 :

adhérent 15 euros, inchangée (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

Vous pouvez payer votre cotisation :

Sur le site : https://www.helloasso.com/associations/apra-le-chabot/adhesions/adhesion

- ou par Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120
- ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ; 615 Route de Revel
  31450 Odars

Un reçu après paiement vous sera délivré pour la déclaration de vos impôts